

Le nouveau bâtiment de l'Association valaisanne des entrepreneurs à Sion: architectes: André Bornet, Sion, H. de Kalbermatten, S.I.A., Sion, Ch. Zimmermann, Monthey

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Bauzeitung**

Band (Jahr): **77 (1959)**

Heft 39: **SIA 66. Generalversammlung, Sitten, 25.-27. September 1959**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-84325>

Nutzungsbedingungen

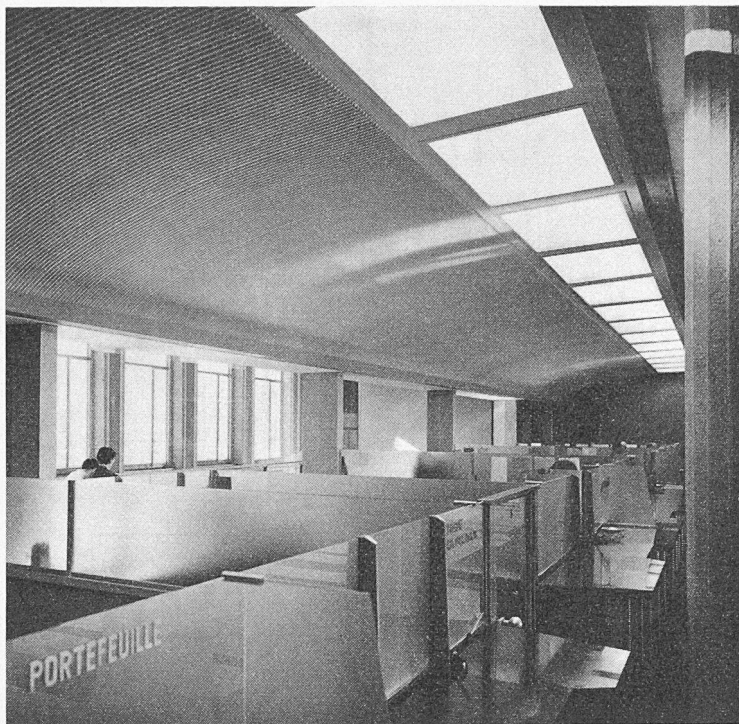
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

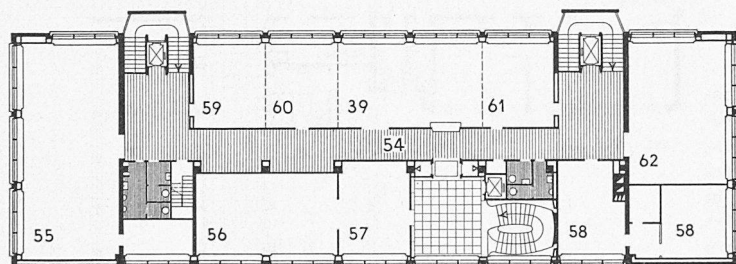
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

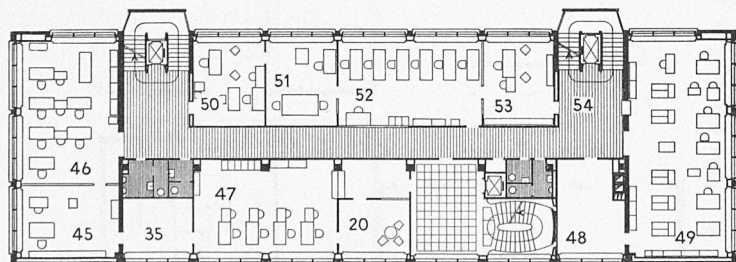
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



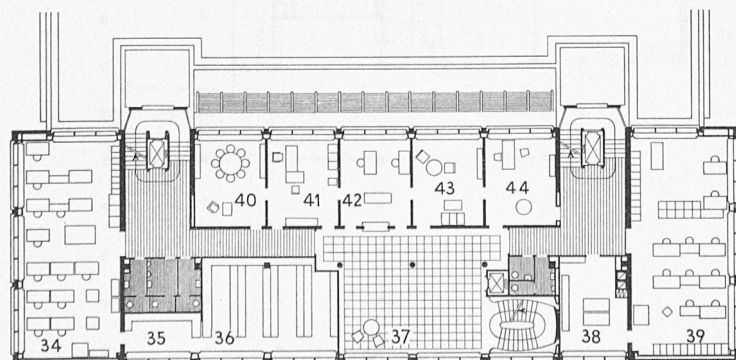
Caisses (No 26) au rez-de-chaussée



Troisième étage



Deuxième étage



Premier étage. Echelle 1:500

avec cette tradition, les architectes du nouveau bâtiment de la B. C. V. ont réussi à placer le hall des guichets derrière la façade principale dans un endroit bien éclairé, à étaler bien en vue dès l'entrée, comme dans une gare, tous les guichets, et à placer derrière ceux-ci, pratiquement sans couloir, les bureaux particuliers des différents services.

Est-il besoin de rappeler que la circulation du personnel doit être complètement indépendante de celle du public, que la circulation vers les chambres fortes est à son tour strictement fermée et indépendante de celle du personnel, et que le tout est à concevoir en vue d'une surveillance facile garantissant le maximum de sécurité?

Les services communs sont ceux des chambres fortes, des coupons, de la chancellerie, du secrétariat, de l'économat, de la comptabilité, des agences, des chèques postaux, du contrôle et adrema, etc. Si ces services sont indépendants du public, ils ont cependant un rapport fonctionnel entre eux et avec les précédents.

Il est aisé de comprendre que la complexité du fonctionnement d'une telle entreprise ne permet guère de construire seulement pour les besoins du moment, et d'agrandir ensuite en ajoutant des morceaux qui ne s'intégreront jamais plus à l'ensemble. Combien de fois n'avons-nous pas gaspillé des sommes importantes pour avoir ignoré cette loi? La Direction de la Banque, désireuse d'éviter ces coûteuses expériences, a heureusement ordonné la construction d'un bâtiment permettant de doubler le personnel de chaque service sans nuire au bon fonctionnement de l'établissement.

L'architecte doit résoudre les problèmes fonctionnels non seulement du dedans, mais aussi du dehors. La fonction et la destination doivent apparaître dans l'architecture intérieure et extérieure, et l'architecture doit révéler avec franchise le système de construction et les matériaux employés, générateurs de beauté sans l'artifice de crépis, de fards, de décorations trompeuses. La structure de ce bâtiment est en béton bouchardé. Ce béton est composé de gravier du Rhône avec $\frac{1}{4}$ de gravier concassé provenant de la pierre rouge de Collonges. Les encadrements de fenêtres sont en aluminium avec verre thermique.

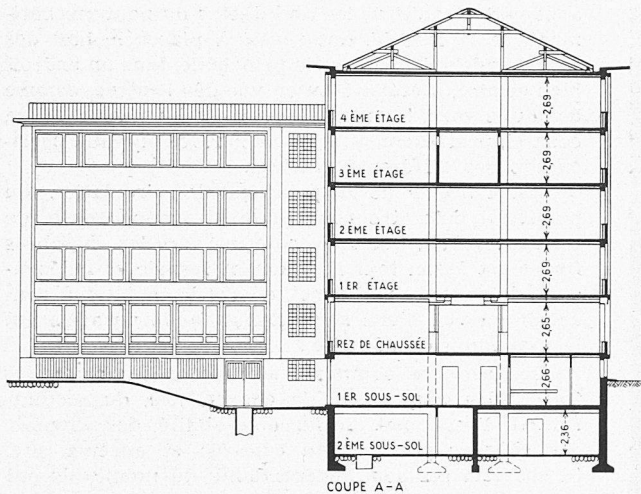
Adresse de l'auteur: A. Perraudin, rue de Lausanne, Sion

Le nouveau bâtiment de l'Association valaisanne des entrepreneurs à Sion

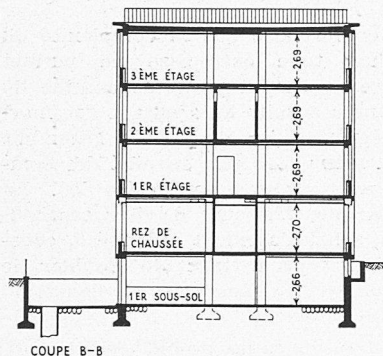
Architectes: André Bornet, Sion, H. de Kalbermatten, S. I. A., Sion, Ch. Zimmermann, Monthey DK 725.256
Tafel 39

Problème. L'Association valaisanne des entrepreneurs a voulu construire, pour ses besoins personnels et pour la location, un bâtiment administratif. Il fallait pour cela, malgré la hauteur maximum du gabarit permis par la ville, donner beaucoup de lumière à ces locaux, soit de jour, soit de nuit, et tenir compte de l'architecture de la place de la Planta; en fermant par le bâtiment le côté ouest de celle-ci. L'accès devait être largement conçu. Pour tenir compte des désirs de l'A. V. E. il a fallu enlever un bâtiment existant, assez important, dont la transformation ne permettait pas une organisation rationnelle.

Situation. Le bâtiment est situé à l'ouest de la place de la Planta, en bordure de l'avenue de la Gare, derrière un rideau d'arbres. Une aile est en bordure du Chemin des Collines. Le bâtiment a sur l'avenue de la Gare 4 étages sur rez-de-chaussée, sur le chemin des Collines 3 étages autorisés.



COUPE A-A



COUPE B-B

Plan et coupes à l'échelle 1:400

Bâtiment de l'association valaisanne des entrepreneurs à Sion

Distribution des locaux. Le bâtiment actuel a été construit en premier lieu pour satisfaire aux exigences de l'Association Valaisanne des Entrepreneurs, qui occupe les sous-sols et le rez-de-chaussée. Au 2^e sous-sol sont aménagés les dépôts des différents bureaux et un abri important dont la ventilation est assurée par une installation à pédale. Au 1^{er} sous-sol sont les locaux des cours pratiques et des cours théoriques pour le perfectionnement des maçons, des contre-maîtres et des entrepreneurs. Une partie est réservée comme salle de conférence et de projection pour les élèves.

Au rez-de-chaussée sont les bureaux de l'A. V. E. avec accès de l'avenue de la Gare sur une vaste cage d'escalier, 2 ascenseurs et un large vestibule qui sert de salle d'attente. Les bureaux sont en contact avec ce vestibule par différents guichets où doivent s'adresser les ouvriers et entrepreneurs. Tous les bureaux renferment une organisation interne de l'A. V. E. avec la gérance des différentes caisses.

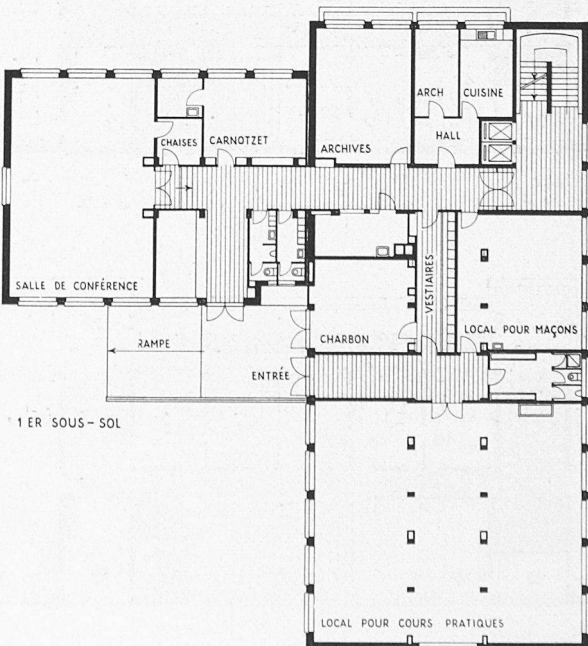
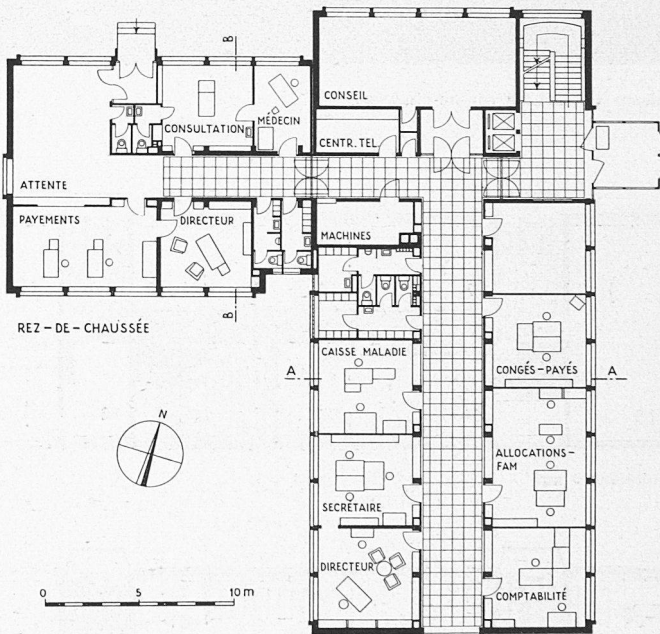
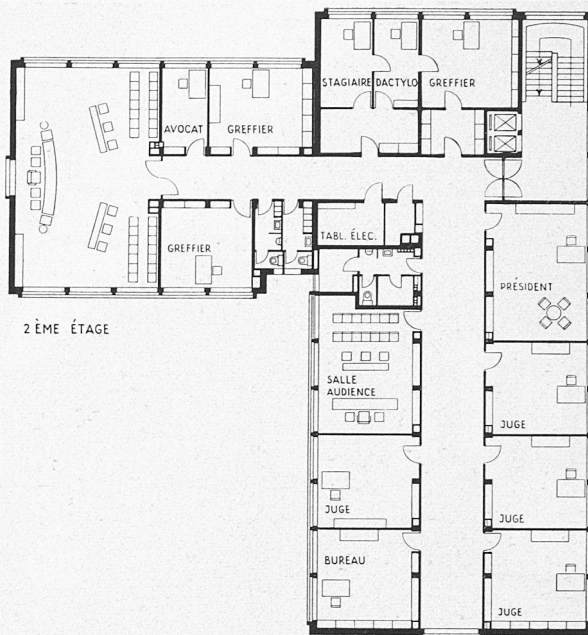
Dans la partie annexe, mais indépendante se trouve la caisse maladie qui est en contact permanent avec cette association. Elle a un hall de réception, guichet de service, salle de consultations et chambre pour le médecin.

Aux autres étages, le plan d'ensemble est prévu pour la location de bureaux.

Détails techniques

Pour entretenir l'éclairage indispensable à des bureaux, des fenêtres de 2,50 m ont été prévues. Les plafonds sont suspendus, aucun sommier n'étant apparent. On a choisi un système de chauffage par plafond avec serpentins suspendus et feuilles d'aluminium. Toute l'isolation est prévue avec plaques de liège, les couvertes des fenêtres sont prévues à fleur du plafond, ne laissant la place qu'aux montures électriques, afin d'obtenir de nuit et de jour la même lumière. Les fenêtres comprennent un panneau fixe avec un panneau mobile verticalement et horizontalement et sont fermées par des stores à lamelles extérieures.

La profondeur des bureaux est de 5 m, celle des couloirs et vestibules de 3,20 m. Les bureaux de l'A. V. E. et les bureaux du tribunal cantonal sont équipés d'un conditionnement d'air complet.



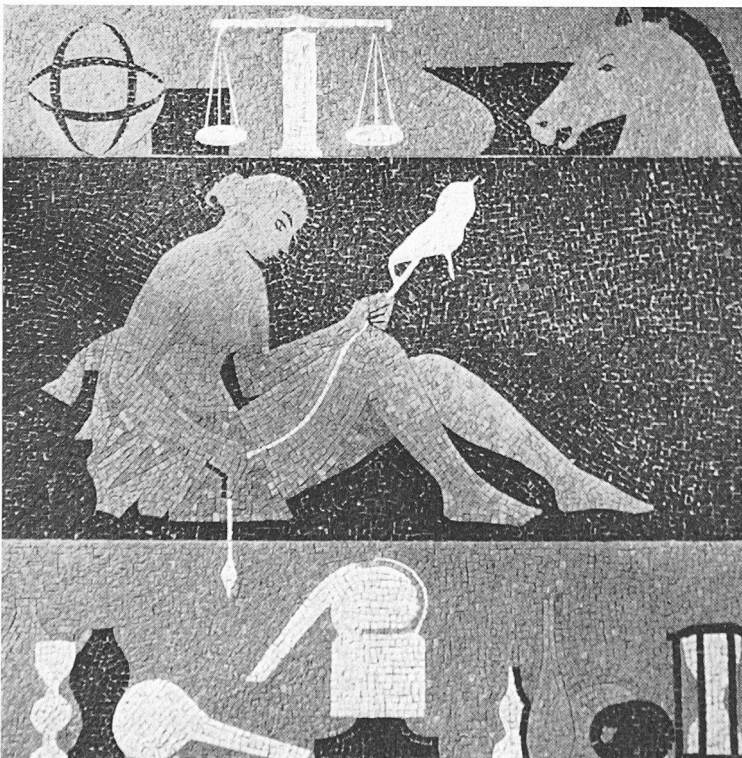


Bâtiment administratif de l'association valaisanne des entrepreneurs

Architectes **A. Bornet**, Sion, **H. de Kalbermatten**, Sion, **Ch. Zimmermann**, Monthey



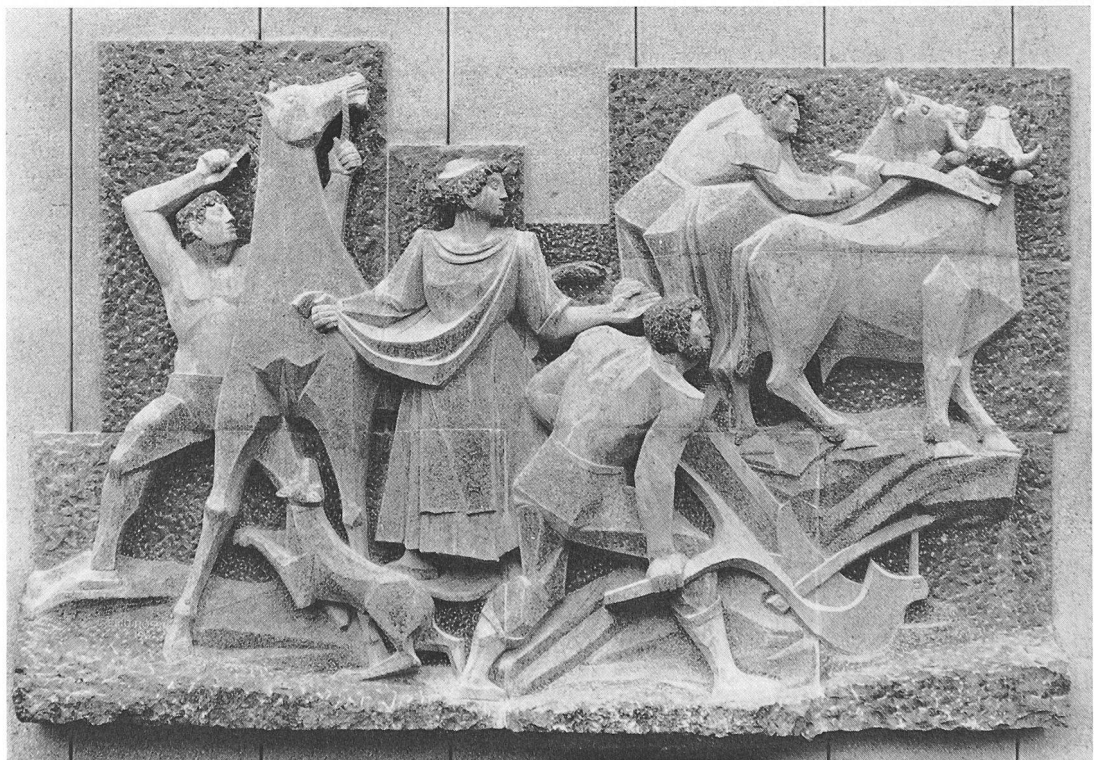
Le Hall des guichets



Mosaïques de Gérard de Palézieux



Façade principale, reliefs de Remo Rossi



Le nouveau bâtiment de la Banque cantonale du Valais à Sion

Architectes **André Perraudin** et **Jean Suter**, Sion. Surveillance au chantier: **R. Zurbriggen**, Sion

Toutes les conduites électriques et téléphoniques passent en circuit tout autour du bâtiment, dans les contrecœurs des fenêtres, et permettent de brancher facilement un appareil ou une machine quelconque. Par étage un local est prévu pour les téléphones, les ventilations etc., afin de pouvoir facilement aménager ou équiper à nouveau un bureau sans transformation apparente.

L'entrée est en construction métallique et verre, la cage d'escalier avec revêtement de marbre.

Tous les sols des vestibules sont en bulgomme. Dans les bureaux, ils sont en moquette ou en linoléum, ce qui permet d'obtenir à l'intérieur du bâtiment une tranquillité parfaite. Dans les étages des bureaux, à chaque axe de pilier, sont prévues des parois vitrées mobiles, permettant une grande variété de transformation.

Un toit en ardoises répond aux exigences du règlement des constructions.

Les façades sont traitées d'une façon très sobre dans la partie inférieure, montrant en rez-de-chaussée les départs du squelette en béton, avec contrecœurs revêtus en aluminium, dans la partie supérieure des panneaux en verre, teintée dans la masse, montée sur construction métallique, soigneusement étudiée en prévision des variations de température très fortes dans cette région.

Le bâtiment ayant été construit passablement en retrait de la route, une zone de verdure a pu être créée, près de l'entrée construite en verre et aluminium, lui donnant un avant-plan de fraîcheur.

Adresse de l'auteur: H. de Kalbermatten, arch., Sion, 10, rue de Lausanne.

Die Foundation von Gebäuden mit mehreren Kellergeschossen im Stadtzentrum DK 624.152

Von Georg Gruner, Ingenieur, Präsident des S. I. A., Basel

Allgemeines

Die starke Entwicklung unserer Städte und die laufende Geldentwertung haben dazu geführt, dass der Bodenwert im Zentrum unserer Grosstädte seit Kriegsende stark gestiegen ist. Aus diesem Grunde hat sich allgemein das Bedürfnis ergeben, durch die Erstellung grösserer Gebäude den Boden besser auszunützen. Unsere Baugesetze erlauben aber nicht, wie z. B. in den USA, Gebäude von unbeschränkter Höhe zu erstellen, sondern die Anzahl der Stockwerke, der Ausnützungsgrad des Grundstückes über Boden und der Umriss des Baukubus sind aus städtebaulichen und nachbarrechtlichen Gründen eingeschränkt und in ihren maximalen Werten genau definiert.

In den modernen Geschäftshäusern sind umfangreichere und bedeutendere mechanische Installationen und Betriebsräume notwendig, als dies noch vor 20 Jahren der Fall war. Heute weisen die Installationen für Heizungen, Klimaanlage, Aufzüge und weitere elektromechanische Einrichtungen einen derartigen Umfang auf, dass oft grosse Teile des Untergeschosses davon in Beschlag genommen werden. Die Parkplatznot für Motorfahrzeuge im Zentrum unserer Städte zwingt uns ausserdem dazu, auf dem Areal grosser Gebäude Abstellplätze für die Fahrzeuge der im Gebäude ständig beschäftigten Leute und für die Geschäftskunden vorzusehen.

Diese Tatsachen haben dazu geführt, dass bei den modernen Gebäuden nicht nur ein Kellergeschoss, sondern gewöhnlich mehrere Untergeschosse errichtet werden. Die Anzahl dieser Untergeschosse richtet sich dabei neben den

Bedürfnissen des Grundeigentümers auch weitgehend nach den geologischen Verhältnissen. In Basel z. B. gestatten die geologischen Verhältnisse an den meisten Stellen, mit einfachen Mitteln mehrere Untergeschosse zu errichten. Während auf der Sohle des Birsigtales in der eigentlichen City bereits für das zweite Untergeschoss Grundwasserisolationen notwendig werden, befindet sich das Grundwasser unter den Schotterterrassen seitlich des Birsigtales in Tiefen von 12 bis 15 m, so dass die Erstellung von mindestens drei Untergeschossen ohne besondere Installationen möglich ist.

Die zusätzlichen Untergeschosse können für alle möglichen Zwecke ausgenützt werden. Meistens wird ein Untergeschoss als Auto-Einstellhalle ausgebaut. Das erste Untergeschoss wird häufig als Ladenkeller für die Ladenmieter

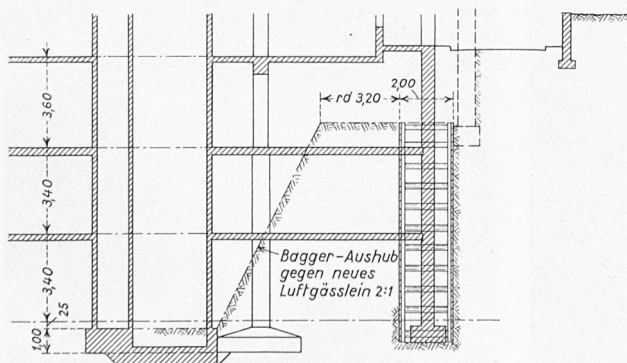


Bild 1. Schweizerische Kreditanstalt in Basel. Studie für die Ausführung der Kellerwand nach dem Schlitzverfahren, Schnitt 1:300. Reihenfolge der Bauvorgänge: 1. Ausführung der Wand im Schlitz, Baggeraushub in Baugrubenmitte. 2. Hinterfüllung der Kellermauer im Schlitz, Verlegen der Leitungen im Luftgässlein, Ausführung des inneren Baukernes, Abspriessung der Wand gegen Baukern. 3. Ausheben des restlichen Baugrundes zwischen Baukern und Kellerwand, Ausführung der Stützen und Decken zwischen Kern und Kellerwand.

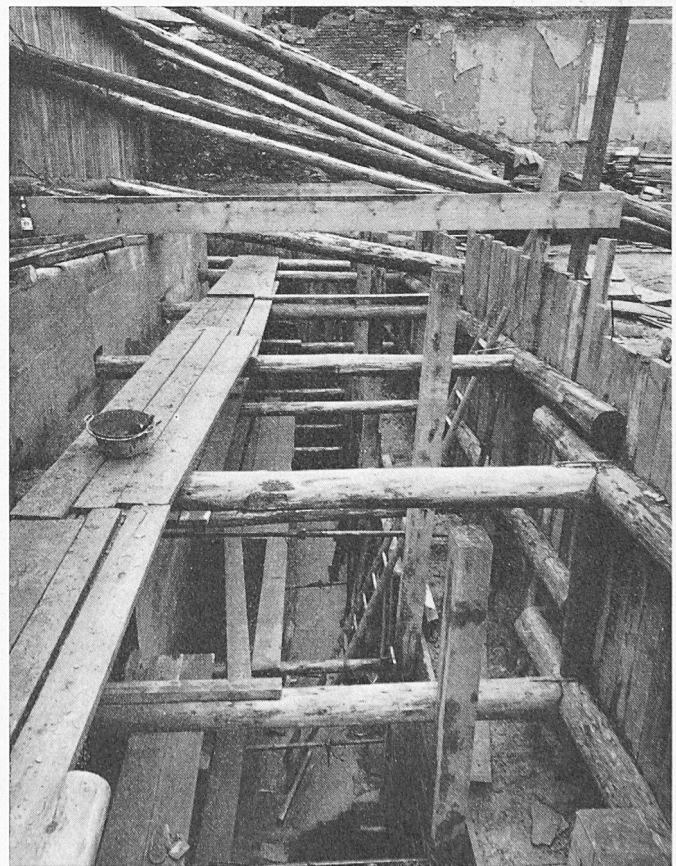


Bild 2. Neubau Storchen in Basel. Ausführung der Kellerwand im Schlitzverfahren gegen den Hof des Stadthauses. Die äussere Wanne zur Aufnahme der Grundwasserisolation ist fertiggestellt.